



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.726

Notification  
aux Gouvernements des Etats membres de la  
Commission internationale de l'état civil

---

Convention relative à la délivrance d'extraits  
plurilingues d'actes de l'état civil  
Adhésion de la Slovénie

Le 1er décembre 1992, le Ministère des affaires étrangères de la République de Slovénie a déposé auprès du Département fédéral des affaires étrangères un instrument daté du 25 novembre 1992, par lequel la République de Slovénie adhère à la Convention relative à la délivrance d'extraits plurilingues d'actes de l'état civil, conclue à Vienne le 8 septembre 1976.

Conformément à l'article 17 de la Convention, celle-ci est entrée en vigueur pour la République de Slovénie le trentième jour suivant la date du dépôt de l'instrument, soit le 31 décembre 1992.

La présente notification est adressée aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son secrétaire général par le Gouvernement de la Confédération suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 26 janvier 1993

